

Envoi par courrier et par télécopie : (514) 840-3223

Québec, le 9 juin 2003

Monsieur Patrick Arnaud
Hydro-Québec
Direction principale-Projets et construction
855, rue Sainte-Catherine Est, 15^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

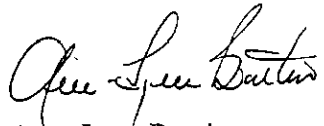
Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami
 Demandes d'information et questions complémentaires du 9 juin 2003

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des demandes et questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M^{me} Liette Pelletier
 Ministère des Ressources naturelles

Demandes d'information et questions complémentaires du 9 juin 2003 adressées au promoteur

Rapport du comité d'experts de décembre 1999 :

Dans le volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, on mentionne le rapport d'un comité d'experts qui a comparé quatre options de régularisation. Ce rapport a été déposé en décembre 1999. La commission souhaite prendre connaissance de ce rapport.

Garanties d'approvisionnement en eau de Elkem Métal Canada inc.

L'entreprise Elkem Métal Canada inc. a indiqué à la commission que, pour opérer sa génératrice installée sur la rivière Chicoutimi à pleine capacité, ses besoins en eau étaient de 56 m³/s. Elle a également précisé que les ententes contractuelles avec le gouvernement du Québec établissant ses garanties d'approvisionnement en eau étaient publiques et pouvaient être consultées en tout temps (document déposé DQ12.1).

La commission souhaiterait que le ministère des Ressources naturelles lui transmette le contenu des ententes contractuelles entre le gouvernement du Québec et Elkem Métal Canada inc. relatives aux garanties d'approvisionnement en eau de sa centrale hydroélectrique de la rivière Chicoutimi.

Production de méthylmercure dans le réservoir Pikauba

On prévoit que la décomposition de la matière organique envoyée dans le réservoir Pikauba libèrerait du méthylmercure dans le milieu aquatique. Le méthylmercure présent dans la colonne d'eau, serait en grande partie lié aux particules minérales et organiques en suspension, au plancton, au périphyton et aux insectes aquatiques (document déposé DA19, p. 44). Le promoteur s'attend à ce que la méthylation du mercure dans le réservoir Pikauba retrouve le niveau observé en milieu naturel après une dizaine d'année (document déposé PR3.2, p. 5-37).

Question 1

Le promoteur peut-il évaluer, pour la période comprise entre la mise en eau du réservoir et le retour à un taux de méthylation naturel, la quantité de mercure (charge totale) qui serait transférée au réservoir sous forme méthylique ?

Question 2

En prenant en compte les quantités de matière organique envoyées, pourriez-vous distinguer les quantités produites dans les portions du réservoir situées respectivement en amont et en aval du site du barrage Pikauba #3 ?

Question 3

Considérant le taux de renouvellement des eaux du réservoir Pikauba ainsi que sa vidange annuelle, quelle est la fraction de cette charge totale de méthylmercure libérée dans le réservoir qui serait exportée en aval du barrage Pikauba ?